

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2024

| Référence |
|-----------|
| 2024-033  |

| Objet de la délibération                                  |
|-----------------------------------------------------------|
| Acquisition de la licence 4 IV de l'Auberge du Vieux Four |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 10                | 7        | 8                         |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 10/12/2024             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 10/12/2024       |

| Vote                                     |
|------------------------------------------|
| <b>A l'unanimité</b>                     |
| Pour : 8<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 14 Décembre à 11 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

**Présents** : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MANNEVILLE Raphaël, MILLON Julien, ROCHE Denis

**Excusé(s)** : Mme COUPERIER Julie qui a donné procuration à Mme VILLENEUVE Catherine

**Absent(s)** : Mme CHAUFOUR Sandrine, Mme BANVILLET Cécile

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HUGUET Brigitte

**Objet de la délibération** : Acquisition de la licence 4 IV de l'Auberge du Vieux Four

Mme le Maire explique que suite à la liquidation judiciaire de l'Auberge du Vieux Four, la licence IV va être vendu par le liquidateur.

Mme le Maire a pris contact avec liquidateur judiciaire pour en savoir plus, il serait nécessaire que la commune rachète la licence IV de l'auberge afin de ne pas perdre la seule licence du village, pour ensuite permettre une nouvelle activité à l'Auberge.

Le liquidateur a suggéré à la commune de faire une offre à 4 000€ pour le rachat de la licence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de racheter la licence IV de l'Auberge du Vieux Four pour 4 000€ et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/12/2024  
Le Maire  
Bernadette DUTHEIL



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2024

| Référence |
|-----------|
| 2024-034  |

| Objet de la délibération                           |
|----------------------------------------------------|
| Acquisition du mobilier de l'Auberge du Vieux Four |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 10                | 7        | 8                         |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 10/12/2024             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 10/12/2024       |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 8             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 14 Décembre à 11 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

**Présents** : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MANNEVILLE Raphaël, MILLON Julien, ROCHE Denis

**Excusé(s)** : Mme COUPERIER Julie qui a donné procuration à Mme VILLENEUVE Catherine

**Absent(s)** : Mme CHAUFOUR Sandrine, Mme BANVILLET Cécile

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HUGUET Brigitte

**Objet de la délibération** : Acquisition du mobilier de l'Auberge du Vieux Four

Mme le Maire explique que suite à la liquidation judiciaire de l'Auberge du Vieux Four, tout le mobilier va être vendu aux enchères.

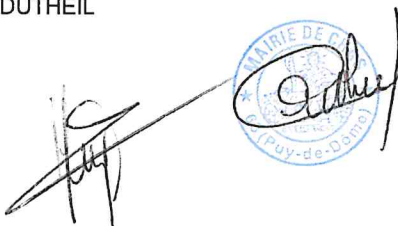
Mme le Maire a pris contact avec liquidateur judiciaire pour en savoir plus, il serait nécessaire que la commune rachète du mobilier, pour ensuite permettre une nouvelle activité à l'Auberge.

L'ensemble du Conseil suggère de racheter le mobilier le plus important pour la suite et le plus récent, et propose une enveloppe maximal de 4 000€. La vente aux enchères aura lieu courant janvier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de racheter pour un montant maximal de 4 000€ le mobilier de l'Auberge du Vieux Four et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/12/2024  
Le Maire  
Bernadette DUTHEIL





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2024

| Référence |
|-----------|
| 2024-035  |

| Objet de la délibération                                        |
|-----------------------------------------------------------------|
| Participation financière pour la fresque de l'école de Chauriat |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 10                | 7        | 8                         |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 10/12/2024             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 10/12/2024       |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 8             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DU PUY DE  
DOME  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 14 Décembre à 11 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

**Présents** : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MANNEVILLE Raphaël, MILLON Julien, ROCHE Denis

**Excusé(s)** : Mme COUPERIER Julie qui a donné procuration à Mme VILLENEUVE Catherine

**Absent(s)** : Mme CHAUFOUR Sandrine, Mme BANVILLET Cécile

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HUGUET Brigitte

**Objet de la délibération** : Participation financière pour la fresque de l'école de Chauriat

Mme le Maire informe le Conseil qu'une fresque a été réalisé sur le mur de l'école afin de rendre le lieu plus attractif et plus agréable.  
La commune de Chauriat demande une participation à la commune de Chas étant donné que les enfants de Chas sont scolarisés à l'école de la Porte du Jour à Chauriat.

Après discussion Mme DUTHEIL Bernadette, maire de CHAS et M. DESCHAMPS Maurice, maire de Chauriat, ont convenu d'une participation financière de 1 500€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/12/2024  
Le Maire  
Bernadette DUTHEIL

